



Bourges, le 22 SEP. 2014

Le Président,

Monsieur Michel SAPIN
Ministre des finances et des comptes
publics
Bâtiment Vauban
139 rue Bercy
75012 PARIS

Cabinet du Président
N. Réf. : CB 14-0299

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'appeler votre attention sur l'annonce de la fermeture prochaine de la Trésorerie de Saint-Martin-d'Auxigny et de son rapprochement avec la Trésorerie des Aix-d'Angillon.

Ce dossier est malheureusement de nouveau à l'ordre du jour, après une première tentative de fermeture en 2012 qui a été écartée suite à l'intervention de mon prédécesseur Alain RAFESTHAIN, Président du Conseil général de l'époque, auprès de votre ministère et celui de Pierre MOSCOVICI.

Ce projet, s'il devait voir le jour ferait suite à la fermeture en 2012 des trésoreries de Lignières et de La Guerche-sur-l'Aubois après celle, en 2011 de Châteauneuf-sur-Cher, de Graçay et de Sancergues.

Ainsi depuis 2004, on ne dénombre pas moins de 17 trésoreries supprimées dans le Cher. Ces fermetures sont intervenues dans un contexte de repli du service public de proximité dû, notamment, aux suppressions de postes puisque depuis 2006, ce sont plus de 106 emplois qui ont été supprimés à la Direction Générale des Finances Publiques du Cher (DGFIP).

De ce fait, le département a payé un lourd tribut à la mise en œuvre depuis 2007 de la politique de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) par le précédent Gouvernement.

Les élus de la communauté de Communes des Terres Vives, ainsi que les représentants syndicaux de la DGFIP du Cher ont tenu à me faire part de leur hostilité face à ce projet et aux arguments avancés pour justifier ce déménagement.

HOTEL DU DEPARTEMENT
PLACE MARCEL PLAISANT
18023 BOURGES CEDEX

Tél. : 02 48 27 80 91
Fax. : 02 48 27 80 01
<http://www.cg18.fr>

Courriel : president-du-conseil-general@cg18.fr

La suppression de la Trésorerie de Saint-Martin-d'Auxigny ne ferait que nourrir la fracture territoriale entre les zones rurales et urbaines en amplifiant qui plus est l'inégalité d'accès à des prestations de service public.

Cette restructuration entraîne donc une dégradation du fonctionnement du service public, non seulement pour les collectivités de la perception restructurée mais également pour celle de la perception d'accueil, puisque l'on transfère les agents en place avec leur charge de travail vers une autre trésorerie qui elle-même connaît déjà un déficit d'agents.

Ainsi, élus et usagers en sont les deux grandes victimes. Quant aux agents, ils subissent une dégradation de leurs conditions de travail.

Bien évidemment, en tant que Président d'un département rural, à l'initiative du mouvement des Nouvelles Ruralités avec mes collègues de la Nièvre, de la Creuse et de l'Allier, je ne peux que partager avec force la volonté des élus locaux et des agents dans leur attachement au service public de proximité et la nécessité d'en assurer une juste et efficace répartition sur l'ensemble du département et je ne peux que condamner toute réorganisation de ces services fondée uniquement sur des logiques comptables ou financières.

Au vu de toutes ces considérations, je vous demande de bien vouloir surseoir à cette décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma considération très distinguée.



Jean-Pierre SAULNIER
